



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 6518

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les cooperatives d'utilisation de materiel agricole. Le poste mecanisation constituant dans presque toutes les exploitations la charge la plus importante, et face aux problemes de rentabilite que rencontre le monde agricole, les experts preconisent l'intensification des CUMA qui, outre la reduction des couts, permet aux agriculteurs d'utiliser du materiel plus performant, de reorganiser le travail et d'ameliorer leur productivite. A cote de l'entreprise de travaux agricoles, et face a la mecanisation individuelle qui semble de moins en moins adaptee, la CUMA represente une solution interessante. Cependant, la regression de 14 p 100 en 1986 a 9 p 100 en 1988 de la part des CUMA dans l'enveloppe des prets speciaux de modernisation, et l'importance des files d'attente dans les departements (vingt mois dans la Somme), n'ont pas incite les agriculteurs a la mecanisation en commun. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la necessite de favoriser les CUMA et lui indiquer les dispositions budgetaires que compte prendre son ministere a cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enveloppe des prets aux cooperatives d'utilisation de materiel agricole en commun (CUMA) est passee de 500 millions de francs en 1988 a 700 millions de francs en 1989 et 1990, afin de tenir compte de la vigueur de la demande sur cette categorie de prets. Les demandes de prets bonifiees aux CUMA qui n'avaient pu etre satisfaites au 31 decembre 1990 du fait de l'insuffisance des enveloppes deleguees dans certains departements representaient au total 25 millions de francs. Elles ont pu etre resorbees des le debut du premier trimestre 1991. L'enveloppe de prets bonifiees effectivement mise en place l'an passe dans les departements, qui s'elevait a 600 MF, correspondait au niveau des besoins de financement exprimes par les CUMA. L'enveloppe pour 1992 a ete fixee par le Gouvernement a 650 MF, soit une augmentation de 9,2 p 100 par rapport a l'enveloppe finale de 1991. Cette hausse marque la volonte des pouvoirs publics de soutenir l'effort de rationalisation des investissements de materiel agricole. Les prets bonifiees aux CUMA representent aujourd'hui 12 p 100 du total des prets bonifiees consacres au financement du materiel.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6518

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3477